



17ème législature

Question N° : 985	De Mme Edwige Diaz (Rassemblement National - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Partenariat territoires et décentralisation		Ministère attributaire > Partenariat territoires et décentralisation
Rubrique > postes	Tête d'analyse > Disparition des bureaux de poste en ruralité et en Gironde	Analyse > Disparition des bureaux de poste en ruralité et en Gironde.
Question publiée au JO le : 15/10/2024		

Texte de la question

Mme Edwige Diaz attire l'attention de Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation sur la réduction annoncée par Bercy de 50 millions d'euros de la participation de l'État au contrat de présence postale territoriale conclu avec l'Association des maires de France (AMF) et La Poste. Pourtant, depuis des années les municipalités alertent les gouvernements successifs sur le déclin de l'offre postale notamment en ruralité et cette coupe budgétaire accroîtrait les légitimes inquiétudes des communes ainsi que des administrés. Alors que l'AMF déplore déjà l'insuffisance du budget initial, cette réduction drastique de la part versée par l'État intervient dans un contexte de disparition patente de points postaux et précisément d'agences postales communales, tandis qu'en Nouvelle-Aquitaine, on ne comptait en 2019 plus que 2 400 points de contact. En outre, ce désengagement supplémentaire de l'État grèvera davantage les finances des communes rurales, alors même que sa mission était de permettre aux collectivités de ne pas assumer l'intégralité des charges qui leur sont imposées. Pire encore, selon la direction du groupe La Poste, une autre réduction est prévue pour l'année 2025, ce qui implique que les objectifs affichés de déploiement de services publics postaux ne seront pas honorés malgré l'existence d'une forte demande sociale. Dans le département de la Gironde, de plus en plus de communes sont confrontées à cet effacement continu des points postaux et des contestations s'élèvent dans les centres de tri, comme à Cestas en février 2024, ou encore dans les établissements de Latresne, Bordeaux-Mériadeck et de Saint-Martin-Lacaussade. En novembre 2022, ce sont les maires de Saint-Pierre-d'Aurillac, de Caudrot et de Gironde-sur-Dropt qui ont proposé un référendum local au travers duquel les habitants ont manifesté leur solide attachement au maintien du bureau de poste. Plus récemment, c'est à Saint-Christoly-de-Blaye que les habitants ainsi que la municipalité ont témoigné leur crainte de voir leur agence postale disparaître. Dans ce contexte, elle souhaite savoir quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement en vue de proposer un maillage postal équilibré dans l'ensemble du territoire et plus spécifiquement dans le département de la Gironde affecté par une croissante fracture de ses services publics, au détriment des habitants éloignés des aires métropolitaines et des finances communales.